

TRAVAUX DE DENSIFICATION DES SOLS – CONTRÔLE DES VIBRATIONS SECTEUR RENÉ-RICHARD/RECONSTRUCTION DE L'HÔPITAL

Baie-Saint-Paul, le 29 avril 2015 - Pomerleau entreprendra incessamment des travaux de densification des sols de fondation par **compactage dynamique et de colonnes ballastées** au projet du nouvel hôpital de Baie-Saint-Paul, situé tout près de vos locaux. Nos travaux seront d'une durée **approximative 3 mois**.

La densification par la technique du **Compactage dynamique** sera réalisée avec une grue et une masse en métal. Les impacts de la masse sur le sol généreront des vibrations dont l'intensité sera perçue différemment selon la sensibilité de chacun et sa proximité du point d'impact. Bien que facilement perçues, ces vibrations demeurent bien en dessous du seuil de dommages possibles aux bâtiments existants.

La densification par la technique de **colonne ballastée** n'entraîne que très peu de vibrations, et ce dans un périmètre très limité autour de la colonne (10-20 m). Ces vibrations ne seront vraisemblablement pas perçues par le voisinage.

L'équipe de projet a réalisé un grand nombre de projets de densification des sols dont la grande majorité fut à proximité de structures existantes. En aucun cas le procédé utilisé n'a causé de dommages aux bâtisses avoisinantes.

Pomerleau a retenu les services de professionnels indépendants, **Consultants Dury Inc.**, pour inspecter les bâtiments les plus près de l'aire de travail. L'inspection des bâtiments est usuellement faite dans un rayon de 100 mètres de la zone de compactage et sera ajustée selon les recommandations de l'ingénieur de **Consultants Dury Inc.** L'inspection des résidences à l'intérieur comme à l'extérieur vise à protéger les propriétaires des résidences et **Pomerleau** dans l'éventualité peu probable où des dommages seraient occasionnés.

De plus, durant les travaux, **Pomerleau et Consultants Dury Inc.** mesureront, à l'aide d'un séismographe trivectoriel, les vibrations résultant du **Compactage dynamique**.

Nous nous excusons à l'avance auprès des personnes qui pourraient se sentir incommodées durant nos travaux, et nous comptons sur votre patience et votre bonne compréhension.

Pour toute question, contactez Julien Gagnon, chargé de projet par courriel julien.gagnon@pomerleau.ca ou au (581) 995-6019.

Si vous avez une plainte à formuler, veuillez vous rendre sur le site web de la Ville au www.baiesaintpaul.com et cliquez sur Requêtes et plaintes.